

Évry, le 21 mars 2020

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, Chers Étudiants,

En conformité avec la demande du gouvernement, nous avons déployé à l'Université d'Évry, un ensemble de mesures destinées à assurer la continuité des activités essentielles à notre fonctionnement en cette période de fermeture. Il nous faut en effet respecter nos obligations et nous organiser pour être au rendez-vous de nos objectifs de formation et de recherche.

Pour cela nous avons décliné deux plans de continuité d'activité :

- Le premier est spécifique aux fonctions support de l'établissement. Les activités et missions y sont décrites dans le « Plan de continuité d'activité », dit PCA.
 - L'autre est propre au volet pédagogique qui se fait maintenant à distance. Son détail apparaît dans le « Plan de continuité pédagogique », dit PCP.
- De plus, des dispositions ont été prises pour assurer la continuité des recherches qui concernent le Covid-19, ou bien de celles dont l'arrêt conduirait à des pertes essentielles (*voir sur ces points, la note de bas de page de notre Ministre datée du 15 mars 2020¹*).

Le télétravail qui de fait est instauré pour la majorité des collègues et le télé-enseignement pour les étudiants, doivent être considérés comme des outils certes nécessaires au maintien de notre fonctionnement et de nos missions de service public, mais ils ne peuvent remplacer notre histoire et ce que nous avons construit au plan professionnel et humain ici à l'Université. Un tel déploiement impacte par définition notre façon de travailler. Aussi, et pour tous, il est déterminant de maintenir des liens sociaux en s'appuyant sur des échanges réguliers afin de garder le lien humain et de s'assurer notamment que chacun se porte bien et surtout ne se trouve pas dans une situation d'isolement psychologique du fait du confinement. Nous y sommes attentifs et, à ce titre, il est du devoir de chacun de nous alerter si des situations de cette nature venaient à être connues².

Dans ce contexte et pour faciliter la socialisation, une programmation hebdomadaire d'évènements à distance sera progressivement mise en place (*par ex, mardis pédagogiques autour de la 1^{ère} VP de la CFVU, séances de sport organisées et supervisées par le SUAPS, événements culturels coordonnés par le chargé de mission culture et tout autre événement proposés ou qui nous viendront à l'esprit et que nous pourrions mettre en place à distance...*).

Le document que vous tenez entre vos mains, vous présente les détails de notre organisation en temps de fermeture. Il a été préparé de manière collégiale par les membres de la cellule de crise, en s'appuyant également sur l'expertise des collègues actuellement mobilisés. Je tiens à les remercier tous au nom de l'établissement pour leur bienveillance et le soin qu'ils ont porté pour tenter d'embrasser l'ensemble des questions qui nous touchent toutes et tous.

¹ L'activité des laboratoires engagés dans la recherche sur l'épidémie COVID19 ou des épidémies comparables, en particulier ceux du consortium REACTing et les lauréats des appels à projets sur ce sujet. L'activité interne de certains laboratoires de recherche, lorsque l'interruption des manipulations conduirait à la perte d'études scientifiques essentielles, sensibles ou particulièrement complexes ou lourdes à réorganiser.

² À l'adresse cellule-de-crise@univ-evry.fr

Ce document aura vocation à être amendé, complété et mis à jour en fonction des directives du gouvernement et des leçons que nous tirerons des retours d'expérience.

Je vous souhaite maintenant de tout cœur et très sincèrement, de ne pas être affectés dans votre chair, vous ou vos proches, par ce drame collectif qui nous bouscule.

L'histoire de la médecine nous montre que toujours, quand bien même la marche des maladies a ses caprices qui fluctuent au gré de leur nature, c'est bien l'entraide et la solidarité, amplifiées par la force morale qui permet aux sociétés de résoudre des problèmes aussi complexes qu'une vague infectieuse. La France a la force d'apporter une réponse adéquate au défi objectif qu'est la pandémie de Covid-19. N'en doutez pas !

Nous le faisons déjà et nous le ferons encore en conjuguant l'expertise des femmes et des hommes engagés pour le bien commun, à celle de ceux investis dans la recherche des principes et des causes. Il faudra aussi venir à renforcer nos infrastructures publiques, cette épidémie en révèle et souligne le besoin impérieux.

Aujourd'hui est le moment de la solidarité.

Patrick CURMI
Président

Table des matières

| | |
|--|----|
| Où en sommes-nous ? | 4 |
| Plan de continuité d'activité - PCA | 4 |
| Qu'est-il, et à quoi sert-il ? | 4 |
| Fondements du PCA de l'Université d'Evry | 5 |
| Ressources mobilisées pour assurer les fonctions essentielles de l'Université d'Evry | 6 |
| Stades caractéristiques des crises | 6 |
| Situation des personnels dans le cadre du PCA | 7 |
| 1 - Personnels assurant des missions dites essentielles sont répertoriés dans le PCA | 7 |
| 2 - Personnels assurant des missions qui ne sont pas cartographiées dans le PCA | 7 |
| Plan de continuité pédagogique - PCP | 9 |
| Ensemble des enseignants | 9 |
| Rôle des responsables de filière, responsables d'UE | 9 |
| Directeurs de département | 9 |
| Directeurs de composante | 9 |
| Outils numériques recommandés et documents d'aide | 10 |
| Pour la pédagogie | 10 |
| Pour le télétravail | 10 |
| Messagerie collaborative | 10 |
| Visio-conférence | 10 |
| Partage de fichiers | 11 |
| Prêt d'ordinateur aux étudiants | 12 |

Où en sommes-nous ?

Aujourd'hui notre établissement est fermé à tous les publics sauf dérogations qui entrent dans un cadre légal. Ainsi,

- les étudiants ne sont plus autorisés à accéder à l'Université et doivent poursuivre leur formation à distance selon les instructions reçues de leurs enseignants. Des dispositions particulières concernent les stagiaires dans et hors de l'Université
- les personnels dont les missions sont essentielles et qui sont identifiés au titre des plans cités ci-dessus sont avertis et reçoivent les dérogations en conséquence
D'un point de vue pratique, une procédure a été mise en place pour l'accès aux bâtiments de l'Université avec signalement obligatoire auprès de l'agent d'accueil et mention de l'heure d'arrivée et de départ. Pour toute question ou signalement, utiliser strictement l'adresse : cellule-de-crise@univ-evry.fr
- les instances CA, CR, CFVU, CAC, peuvent être tenues au format distanciel :
 - Celles-ci n'aborderont que les points ne pouvant être repoussés à une séance ultérieure
 - Les instances peuvent siéger via une télé- ou une vidéo-conférence, par tout moyen assurant le référencement des présents pour la tenue d'un quorum, et la détermination des voix lors des votes ; les règles liées au quorum demeurent, y compris pour les quorums particuliers
 - Il est préconisé de ne pas tenir de scrutin appelant un vote à bulletin secret (c'est-à-dire ceux relatifs aux votes liés aux personnes au sens des Statuts de l'Université, car nous ne disposons pas de manière de sécuriser l'anonymat des votes)
 - Une note est à paraître, eu égard aux préconisations ministérielles et aux degrés de faisabilité matérielle des autres instances, Commissions ad hoc, CT, CHSCT...

Plan de continuité d'activité - PCA

Qu'est-il, et à quoi sert-il ?³

Le principe des PCA découle du fait que, par la fréquence des crises que l'on peut vivre, le fonctionnement de nombreuses organisations, publiques ou privées peut être fortement perturbé, avec pour conséquence, si l'on n'y est pas préparé, une possibilité de cessation définitive d'activité. Un PCA permet d'anticiper ce risque en préparant, en temps ordinaire, l'institution à y faire face.

C'est ainsi que notre établissement a pensé et défini une démarche globale visant à garantir la continuité de nos activités afin de résister à des événements déstabilisants comme l'est

³ Certains des paragraphes ci-dessous sont extraits ou ont été composés à partir du guide PCA élaboré par le Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale (voir <http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2016/10/guide-pca-sgdsn-110613-normal.pdf>)

aujourd'hui la pandémie de Covid-19. Il s'agit d'avoir prêté un programme d'actions avec des ordres de priorité clairs et définis en fonction des risques identifiés et encourus.

L'objet de notre PCA est ainsi de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions prévues pour garantir une organisation pendant la crise qui permet d'en limiter les effets, de protéger les personnes et les biens au sens large, et de prévoir les modalités du retour à un fonctionnement normal lors de la reprise des activités.

Notre PCA nous permet de fait, de répondre à nos obligations internes et aussi externes (*réglementaires, contractuelles*) et de tenir nos objectifs.

Fondements du PCA de l'Université d'Evry

L'Université d'Evry a une vocation éducative et culturelle déclinée par ses deux bras de formation et de recherche avec toutes les activités que cela emporte.

La continuité de nos missions de service public est au cœur de notre PCA. Elle tient compte aussi du principe de mutabilité (*adapter le régime de tous les services publics en fonction de l'intérêt général*).

Le principe de continuité⁴ repose sur la nécessité de répondre aux besoins d'intérêt général sans interruption. La gestion de la continuité poursuit ainsi différents objectifs :

- Fournir une base de travail pour se préparer et anticiper, intégrer les bonnes pratiques des retours d'expériences des exercices et des crises
- Concevoir des mesures visant à réduire l'aléa, diminuer les probabilités d'occurrence d'être impacté, renforcer les actions de protection
- Anticiper les réponses opérationnelles à un événement, de manières graduées en fonction de la cinétique de développement et de l'impact de la crise
- Se préparer à un fonctionnement de l'activité avec les fonctions essentielles en vue de la reprise progressive de l'activité



Sachez que notre PCA a un caractère évolutif, car les priorités de notre établissement doivent s'adapter aux modifications d'objectifs, d'obligations contractuelles ou réglementaires et d'appréciation du risque.

⁴ Le principe de continuité du service public a été qualifié de principe à valeur constitutionnelle par le Conseil constitutionnel par une décision n°79-105 DC, du 25 juillet 1979, inclus de facto au bloc constitutionnalité de la Constitution de la Vème République.

Ressources mobilisées pour assurer les fonctions essentielles de l'Université d'Evry

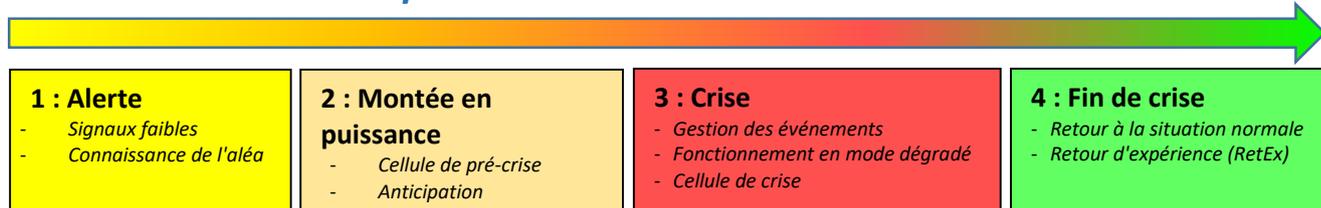
Les fonctions essentielles qui nous sont propres et identifiées dans notre PCA mobilisent les ressources suivantes :

| | |
|---|---|
| Infrastructures Bâtiments, locaux, moyens de transport, laboratoires | Systèmes d'information Serveurs, réseau, accès internet à distance |
| Personnel Personnes indispensables mobilisables, compétences indispensables : paie et continuité financière | Ressources intellectuelles et immatérielles Données, liste des étudiants, informations stratégiques |
| Prestataires externes Eau, énergie, sous-traitants | Stockage et évacuation des déchets et produits critiques |

Pour mémoire, des réunions d'information et d'échange ont permis de faire connaître et de partager des éléments critiques de cette organisation et de ce que cela implique :

- La première d'échange avec la gouvernance et la direction générale s'est tenue le vendredi 13 mars 2020, invitant les membres du CoDir élargi, les directeurs de composantes, les directeurs et chefs de départements ainsi que les élus étudiants et les représentant élus des CT et CHSCT
- La seconde réunion en téléconférence associant les membres de la cellule de crise et des représentants des trois organisations syndicales élues au CHSCT, s'est tenue le mardi 17 mars après-midi pour échanger sur la nature et la structure du PCA ainsi que pour faire remonter des interrogations de collègues. Nous nous sommes attachés d'apporter des réponses précises et en phase avec nos obligations réglementaires. Un relevé de décisions, en cours d'élaboration par le secrétaire adjoint du CHSCT sera posté sur le site intranet

Stades caractéristiques des crises



Aujourd'hui, la France, et de fait l'Université d'Evry, sont au stade 3 de la crise. À notre niveau, nous gérons l'impact de la pandémie Covid-19 et fonctionnons en mode dégradé sous le commandement coordonné d'une cellule de crise⁵.

⁵ La cellule de crise de l'Université d'Evry réunit autour du Président, la Conseillère de prévention, le 1^{er} VP du CA, le VP-RH, la 1^{ère} VP-CFVU, la DGS, le DGSA, le Fonctionnaire sécurité défense (FSD), la Directrice de cabinet

Situation des personnels dans le cadre du PCA

Tenant compte des éléments connus à ce jour, les missions des personnels ont été organisées de manière à répondre aux fonctions prioritaires, en tenant compte des impératifs réglementaires. La situation de chacun relève alors des cas de figure suivants :

1 - Personnels assurant des missions dites essentielles sont répertoriés dans le PCA

Leurs coordonnées ont été communiquées à la préfecture de l'Essonne. Des autorisations de déplacement entre le lieu de résidence et le lieu de travail ont été établies et remises en mains propres pour certains, pour d'autres transmises par courriel.

- Ces personnels ont des missions précises et concrètes. Ils sont informés de la finalité de leur mission et de leur place dans la cohérence globale de l'organisation de notre établissement en ce moment de crise.

Par définition, il s'agit des personnels mobilisés, en présentiel et/ou à distance, équipés des outils nécessaires à la continuité des missions identifiées comme essentielles.

Priorité est donnée à ces fonctions essentielles pour le prêt d'un matériel portable avec accès au VPN. Les missions paie, RH, finances en télétravail sont privilégiées pour un accès à distance.

Cas particuliers :

- *Si la personne doit assumer une garde d'enfant et/ou la continuité pédagogique pour ses propres enfants, alors il est procédé à son remplacement dans la mission essentielle.*
- *S'il y a des motifs d'incompatibilité (état de santé, grossesse...) alors cette personne est remplacée ou elle assure sa mission en télétravail.*

2 - Personnels assurant des missions qui ne sont pas cartographiées dans le PCA

- Si la personne assume une garde d'enfant et/ou la continuité pédagogique pour ses propres enfants, alors des autorisations d'absence exceptionnelle seront établies pour les personnels titulaires, en CDI ou ceux en CDD d'une durée d'un an.
Pour les personnels en CDD de moins d'un an ainsi que pour les vacataires, et l'attente de précisions réglementaires, ils sont autorisés à rester à leur domicile.
- Si la personne n'assume pas de garde d'enfant et/ou continuité pédagogique pour ses enfants, elle est invitée à poursuivre sa mission de service public même partielle, notamment par l'accès à la messagerie, en coordination avec son responsable hiérarchique.

Chaque responsable de structure devra recenser ses collaborateurs et leur proposer un dispositif de continuité de service (*veille juridique, réponses aux publics, rédaction de notes et préparation à la reprise d'activité...*).

Les collègues qui assument garde d'enfant et/ou continuité pédagogique pour leurs enfants devront le signifier à leur responsable de structure pour en tenir compte.

Ces informations seront transmises par les responsables de service, à la direction générale des services en utilisant l'adresse :

direction-generale@univ-evry.fr

Pour tous, il convient de s'identifier en utilisant l'adresse :

secretariat.drh@univ-evry.fr

en rappelant ses nom et prénom, statut (*titulaire ou contractuel*), fonctions, affectation, nombre et âge des enfants et si vous en assurez seul.e la garde.

Pour information :

- Certains de nos collègues ont déclaré souffrir d'affections chroniques. Le Médecin de prévention a été mobilisé pour les rencontrer ou organiser une consultation téléphonique, afin de nous éclairer sur nos obligations réglementaires à leur égard. Ainsi, la liste nominative des personnes aux fonctions dites « essentielles », et ne pouvant pas être présentes physiquement au sein de l'établissement pour raison médicale a été établie. Ces personnes ont reçu de l'administration l'autorisation de travailler à distance avec les instructions et les outils nécessaires
- De la même façon, les collègues qui assurent des fonctions dites « essentielles » et ayant un éloignement géographique patent ont reçu de l'administration l'autorisation de travailler à distance avec les instructions et les outils nécessaires

Plan de continuité pédagogique - PCP⁶

NB : Pour toute demande en lien avec la pédagogie, merci d'envoyer vos demandes à :
pedagogie-covid@univ-evry.fr

Ensemble des enseignants

Il leur est demandé de :

- mettre à disposition et diffuser aux étudiants les contenus des enseignements sous la forme la plus adaptée à leur discipline (*supports de cours, exercices corrigés, texte, vidéo, audio, liste de lectures, bibliographie...*)
- garder un lien régulier avec les étudiants sur un rythme analogue au rythme hebdomadaire de la formation concernée en utilisant les outils appropriés
- répondre aux questions des étudiants

Rôle des responsables de filière, responsables d'UE

- Le responsable de filière est chargé de la coordination de l'équipe pédagogique et de répondre aux questionnements des étudiants et des enseignants. Il remonte les informations pertinentes au département
- La mise en place de réunions en visio est fortement recommandée
- Aussi, il est demandé à chaque équipe pédagogique de réfléchir à la réorganisation de l'Unité d'enseignement
- Il est important de rappeler aux responsables de formation et aux responsables d'UE qu'ils doivent impliquer l'ensemble des collègues, y compris les ATER, les doctorants effectuant des enseignements et les vacataires

Directeurs de département

- Le directeur de département est chargé de la coordination des équipes pédagogiques de l'ensemble des formations en lien avec son département et remonte les informations pertinentes à la composante
- Il assure le relai vers les équipes pédagogiques des informations pertinentes pour les enseignements

Directeurs de composante

- Il leur est demandé d'assurer un suivi et un accompagnement réguliers des dispositifs pédagogiques mis en place (le SAUN est à votre disposition pour le déploiement et toute question d'assistance relative à l'usage des outils numériques)
- Le directeur de composante assure la coordination des actions communes menées au sein de la composante et assure la coordination avec les services en lien avec la formation et la recherche ainsi qu'avec la gouvernance. Il représente le relai des informations ascendantes et descendantes

⁶ Une note relative à la réorganisation des examens et à l'adaptation des modalités d'évaluation est en cours d'élaboration

Outils numériques recommandés et documents d'aide

Les outils numériques conseillés ou mis à disposition sont nombreux et parfois très différents dans leur usage. Les éléments portés ci-dessous ont vocation à vous faciliter la tâche. N'hésitez pas à faire état de vos éventuelles difficultés ou besoins à l'adresse :

cellule-de-crise@univ-evry.fr

Pour la pédagogie

eCampus est l'outil de l'établissement pour communiquer avec les étudiants. Son module « Collaborate » permet d'organiser une classe virtuelle en visio-conférence jusqu'à 250 personnes en simultané.

- Accès : ecampus.paris-saclay.fr

Des tutoriels sont accessibles sur l'intranet :

<https://intranet.univ-evry.fr/intranet/mes-services/formation-innovations-pedagogiques.html>

Pour le télétravail

Messagerie collaborative

Slack et Microsoft Teams voire Whaller sont des outils de communication collaborative disponibles sur internet et disposant d'une option gratuite.

Ils permettent notamment de partager des fichiers, de discuter avec les membres d'une équipe et d'archiver les éléments. Certains offrent des fonctionnalités de visio-conférence.

- Microsoft Teams est accessible via l'abonnement Microsoft Campus Office 365 de l'Université :
 - Accès : <https://intranet.univ-evry.fr/intranet/mes-services/services-numeriques/environnement-de-travail/microsoft-office-365-pour-les-personnels.html>

Visio-conférence

Attention, du fait de l'engorgement des réseaux d'interconnexion nationaux et internationaux, il est demandé par le ministère de n'utiliser la vidéo-conférence que lorsque celle-ci est indispensable

- **Skype** : discussion jusqu'à 10 participants pour un appel vidéo de groupe et jusqu'à 25 personnes pour un appel audio de groupe.
 - Accès : www.skype.com

- **Daily.co** : Jusqu'à 50 participants pour un appel vidéo, partage d'écran, sans application à installer. Les fonctions sont gratuites. Fonctionne directement sur le navigateur internet
 - Accès : www.daily.co
- **Rendez-vous** : doit être privilégié pour des réunions téléphoniques :
 - Accès : rendez-vous.renater.fr
- **Zoom** : discussion jusqu'à 100 participants pour un appel vidéo de 40 minutes
 - Accès : zoom.us
- **Whatsapp**
 - Accès : www.whatsapp.com



Le module « Collaborate » d'Ecampus sera déployé prochainement au sein de l'établissement pour les activités de l'administration, des composantes et des laboratoires.

- **Collaborate** est le seul outil à utiliser pour l'organisation des instances de l'établissement.

Partage de fichiers

- **eCampus** est l'outil de l'établissement pour le partage de fichiers avec les étudiants.
- **One drive** est accessible via l'abonnement Microsoft Campus Office 365 de l'Université :
 - <https://intranet.univ-evry.fr/intranet/mes-services/services-numeriques/environnement-de-travail/microsoft-office-365-pour-les-personnels.html>
- UEVE Cloud est l'outil **recommandé** par l'Université :
 - Accès : uevecloud.univ-evry.fr
- We transfer
 - Accès : wetransfer.com

Prêt d'ordinateur aux étudiants

L'établissement a recensé les étudiants ne possédant pas d'ordinateurs. Une première remise a été opérée le vendredi 20 Mars 2020. L'opération se poursuit en envoyant un message à l'adresse :

cellule-de-crise@univ-evry.fr